

Lyon, le 26 septembre 2024

« LYON JEUNESSES ! » : LE PROJET ENGAGÉ DE LA VILLE DE LYON POUR LES 12-25 ANS

Portée par Marie Alcover, nommée conseillère municipale déléguée au Conseil municipal en 2022, la délégation aux jeunesses, pour les 12 à 25 ans, a pour ambition la construction et le pilotage d'une politique des jeunesses globale, transversale et participative à l'échelle du territoire. À Lyon, les jeunes représentent près d'un quart de la population, aussi la Ville a souhaité leur ouvrir un espace de dialogue pour les accompagner et franchir les étapes vers l'autonomie, avec une attention particulière aux plus vulnérables. À travers le projet « Lyon Jeunesses ! » la municipalité veut permettre à tous les jeunes de devenir des citoyens et citoyennes à part entière, autonomes et émancipés, et rapprocher les jeunesses de l'action publique. De tous les arrondissements, les jeunes ont participé à la construction du Projet Lyon Jeunesses avec leurs mots, leurs besoins du quotidien, et leur compréhension du monde.

UN PROJET CO-CRÉÉ AVEC LES JEUNES LYONNAIS

Articulé avec les différentes politiques portées par la Ville de Lyon, « Lyon Jeunesses ! » a pour vocation de **répondre aux différents besoins et attentes exprimés par les jeunes**, dans leur diversité (collégiens, lycéens, étudiants, jeunes actifs ou sans emploi ni formation,...), de donner un cap stratégique global pour la politique des jeunesses à Lyon, et de fixer des objectifs opérationnels pour la mise en œuvre d'actions concrètes d'ici la fin du mandat.

Ce projet pour les jeunesses de la Ville de Lyon s'est appuyé sur des rencontres régulières avec des groupes de jeunes dès 2022, la constitution d'une « Assemblée de 40 jeunes » réunie à cinq reprises fin 2023, deux « Soirées Jeunesses » dans les salons de l'Hôtel de Ville en novembre 2023 et une consultation grand public sur les jeunesses sur la plateforme « Oyé ! » créée par la Ville de Lyon.

La municipalité a aussi travaillé avec d'autres acteurs institutionnels (la métropole, la préfecture, la CAF...),

des associations de jeunes, les autres adjoints de la Ville de Lyon.

De ces échanges, 13 thématiques prioritaires ont émergées, précisées par **des priorités et déclinées en 26 actions concrètes**. Les années 2022, 2023 et 2024 ont ainsi été l'occasion de nouer un dialogue constructif et riche avec les acteurs institutionnels ou professionnels des jeunes, et les jeunes eux-mêmes.

Parmi les priorités de la Ville :

- Des thématiques transverses, parmi lesquelles **l'accès aux droits et à l'information** : un problème majeur dans leur parcours d'accès à l'autonomie et à l'émancipation. Ainsi, à l'échelle nationale, 61% des jeunes pensent ne pas bénéficier de tous leurs droits, au moins à 50% par manque d'information.
- **Franchir les étapes vers l'autonomie**, à travers, par exemple, la **question de la santé et de la santé mentale** : sujet identifié comme prioritaire chez les jeunes et les professionnels de jeunes, pour que le sujet ne soit plus tabou, et pour que les jeunes aient accès plus rapidement à des prises en charge.
- **Prendre place ici et dans le monde**, entre-autre par l'accompagnement de la Ville de Lyon à l'engagement et à la participation citoyenne des jeunes, par exemple à travers la deuxième édition du Budget Participatif de la Ville.
- **Faire vivre l'écosystème des acteurs lyonnais des jeunes**, pour répondre aux besoins des jeunes, et particulièrement de celles et ceux les plus en fragilités (jeunes habitants les quartiers de la politique de la ville, étudiants en situation de précarité, ...). Sujet systématiquement remonté lors des rencontres avec les professionnels de jeunes, un chantier de taille est lancé par la Ville pour **créer les conditions et espaces de travail** adéquats à l'interconnaissance et à la réalisation de projets communs des acteurs de jeunes.

Le projet « Lyon Jeunes ! » va bien au-delà d'une déclaration d'intention. Les impacts de ce travail se font sentir et des actions concrètes émergent déjà, rendues possible grâce au doublement des effectifs de la mission jeunes. **Les 4 délibérations votées ce matin en Conseil Municipal concourent déjà à la réalisation des 26 actions concrètes identifiées dans ce projet**

LES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES EN FAVEUR DU PROJET « LYON JEUNES ! »

>> Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à initiatives associatives (AIA) jeunes 2024 pour un montant total de 127 700 euros.

Près de 125 000 lyonnaises et lyonnais ont entre 12 et 25 ans, dont 104 000 entre 16 et 25 ans. Ils présentent une grande diversité de statuts et de situations. **La Ville de Lyon offre de nombreux services à la fois pour répondre à leurs besoins**, les accompagner au cours des différentes étapes qui conduisent

Contact presse : Clara DELON – 06 16 81 43 66 – clara.delon@mairie-lyon.fr

à l'autonomie et soutenir leurs engagements dans la cité : éducation, culture, sport, prévention, participation citoyenne, action sociale...

Les associations jouent aussi un rôle essentiel dans l'accompagnement des jeunes, en particulier celles des réseaux d'éducation populaire, celles de l'insertion socio-professionnelle ou encore celles engagées dans l'information-jeunesse.

Le projet « Lyon Jeunes ! » réaffirme **la nécessité de favoriser l'accès à l'information et aux droits** des jeunes, première étape pour lutter contre toutes les formes de précarité qui les touchent massivement. Aussi, dans ce contexte, **la Ville de Lyon a fortement augmenté en 2024 le montant de l'enveloppe de financement** des actions proposées par les associations qui œuvrent pour les jeunes lyonnaises (Info-Jeunes AURA, UNIS-CITE AUVERGNE RHONE-ALPES, AFEV, COP1, 3as2coeur, La Toile, Centre Social Bonnefoi...)

>> Partenariat avec l'association « ViensVoirMonTaf et financement de 10 000€ pour le programme emploi-insertion

La Ville de Lyon **s'engage en faveur de l'accès aux stages et l'élargissement des horizons professionnels pour les jeunes lyonnais résidant en QPV et/ou scolarisés dans les collèges d'éducation prioritaire du territoire**. Le stage obligatoire de 3^{ème} est un bon levier d'action en faveur des jeunes et d'engagement des agents municipaux.

Les collégiens des établissements en REP et REP+ ont de nombreuses difficultés à trouver un stage de 3ème (difficultés des entreprises et collectivités à connaître les périodes de stage des collégiens, difficultés des collégiens à entrer en relation avec des entreprises ou des collectivités). En général, le réseau professionnel de leurs parents ne permet pas d'ouverture sur une grande variété de métiers.

En s'appuyant sur son expertise déployée depuis quatre ans auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre du dispositif "Bourse aux stages", **l'association « Viens Voir Mon Taf » a proposé à la Ville de Lyon de l'accompagner dans la construction d'un dispositif interne facilitant la mobilisation d'agents volontaires et l'accueil de 20 à 30 stagiaires de 3ème REP/REP+ et/ou résidant en QPV au sein des services de la Ville de Lyon en 2024-2025.**

« Viens voir mon taf » propose de mettre en relation les agents volontaires de la Ville de Lyon avec les jeunes demandeurs de stages, ce qui permettrait :

- De faire connaître les métiers de la Ville de Lyon,
- De lever certaines difficultés d'accès aux stages pour les jeunes des QPV,
- Dans le cadre du « projet attractivité RH » porté par la collectivité, de rendre les agents ambassadeurs de la Ville de Lyon,

Ce projet, réalisé de manière transversale avec la délégation de l'emploi- insertion, a bénéficié d'une enveloppe de 10 000€ demandée par l'association ViensVoirMonTaf dans le cadre du programme emploi-insertion.

>> Attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 euros à l'association Comité local pour le logement autonome des jeunes de Lyon »

La difficulté d'accès au logement et de son coût a été largement relayée à l'occasion des recueils des paroles des jeunes, et est pointée comme **un élément déterminant de leur précarisation**. Certains jeunes ont témoigné de leur renoncement à faire des études ou un volontariat en service civique face à l'impossibilité de pouvoir se loger. La lutte contre la précarité, comme l'accès aux droits, sont des thématiques prioritaires inscrites dans le projet « Lyon Jeunesses ! »

Le Comité local pour le logement autonome des jeunes de Lyon (CLLAJ LYON) a pour objet **d'accueillir, d'informer et d'orienter les jeunes de 18 à 30 ans sur toutes les questions liées au logement et de faciliter l'accès aux droits. Il soutient et accompagne les jeunes dans leurs démarches de recherche, d'accès et de maintien dans le logement**. A ce titre, il est un acteur essentiel de la bonne mise en œuvre de « Lyon Jeunesses ! ».

La subvention votée aujourd'hui au conseil municipal a pour fonction de soutenir les actions de cette association.

Le salon du logement du CLLAJ LYON se tient tous les ans en septembre à l'Hôtel de Ville, il a réunis les acteurs du logement jeunes (bailleurs sociaux, CROUS, associations, Info Jeunes...) et a rassemblé plus de 1 000 jeunes.

>> Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures dans le cadre de « Lyon 2030 – 1 jeune dans ma structure pour la transition écologique et sociale » d'un montant total de 30 000 euros

La Ville de Lyon soutient et accompagne les structures qui souhaitent s'engager pour les jeunes et la transition écologique en accueillant des jeunes dans le cadre de stages gratifiés ou de volontariat en service civique pour des missions autour de la résilience du territoire lyonnais face au changement climatique. Ces subventions permettent de financer tout ou une partie de la gratification des stagiaires et services civiques accueillis dans des structures C'est aussi une opportunité pour les jeunes de découvrir, de se sensibiliser et d'expérimenter les différents domaines professionnels, les nouveaux métiers et les secteurs d'engagement liés à la transition écologique.

La Ville de Lyon a mis en œuvre, dès 2023, le dispositif « Lyon 2030 : 1 jeune dans ma structure pour la transition écologique et sociale ». Cette proposition vient en complément de la « Bourse Jeunes Lyon 2030 » qui soutient les initiatives, individuelles et collectives, des jeunes de 16 à 25 ans pour la transition écologique et sociale. Il est possible de déposer un projet « Bourse jeunes Lyon 2030 » sans date limite de dépôt (prochain jury au 20 octobre 2024).

Cette deuxième édition concerne 19 structures associatives qui pourront accueillir des stagiaires et volontaires :

- 7 structures de l'éducation populaire (MJC Monplaisir, Saint Just, Laënnec-Mermoz, Vieux-Lyon, Montchat et Confluence, ainsi que le Pôle 9)
- 6 structures engagées sur les transitions (Concordia, La scène 27, Maison de l'environnement, Coopawatt, Zéro déchet Lyon, RESES) ;
- 4 structures culturelles ou d'artisanat d'art (Woodstower, Graines électroniques, La poursuite et Atelier des nouveaux designs) ;
- 2 structures sportives (Club omnisport de Lyon et Association Laïque Gerland La Mouche).

Ce projet a été mis en place avec la délégation « Transition écologique et patrimoine ».

Ces 4 actions votées en conseil municipal bénéficient d'un coût total de 227 600€ en faveur des actions liées aux jeunesses.

« Prendre soin des jeunes, c'est prendre soin de la société dans son ensemble. Lyon est fière de faire des jeunesses une priorité. »

Marie Alcover – Adjointe au Maire de Lyon, déléguée aux Jeunesses et à la Vie étudiante